

# Le Triporteur

NOVEMBRE 2021 #21



sictom  
VAL DE SAÔNE

## > LES CHIFFRES-CLÉS SUR VOTRE BAC DE TRI

RETROUVEZ-LES EN PAGE 4

### SOMMAIRE

- 1 • Edito
- 2 • SICTOM/SYTEVOM qui fait quoi ?  
• Gestion des bacs
- 3 • Consignes de tri
- 4 • Chiffres-clés
- 5 • Changement de prestataire
- 6 • Biodéchets
- 7
- 8 • Focus sur un déchet
- 9 • Page SYTEVOM
- 10 • Page des enfants  
• Concours photo
- 11 • Décore le PAV
- 12 • Recette

### LE MOT DU PRÉSIDENT

#### Les BIOTIVORES sont en place...

Les réunions publiques sont enfin terminées pour les communes qui ont accepté de nous recevoir et de mettre en place les PAV (point d'apport volontaire) des biodéchets qui seront implantés jusqu'à la fin décembre.

A travers cet édito, je voulais remercier les communes et les usagers volontaires de leurs engagements pour ce projet totalement innovant. Ce concept est une solution au geste « du tri à la source de ses biodéchets » qui contribue à réduire de plus de 30 % ses déchets ménagers à l'incinération et qui vient en complémentarité du compostage domestique.

Le déploiement de cette collecte des biodéchets sur tout notre territoire, contribue à poursuivre notre expérimentation à plus grande échelle. De ce fait, on pourra analyser l'impact réel sur la diminution de nos déchets ménagers incinérés, ainsi que le tonnage des biodéchets collectés (usagers et professionnels). Tous ces éléments, permettront de mettre en place une politique de valorisation pertinente à l'échelle de tout un territoire qui a la compétence du traitement.

Certains s'opposent à ce projet. Je vous rappelle que le coût de ce service d'accès volontaire aux PAV biodéchets, dotation des bio-seaux, sacs kraft et badges, est déjà inclus dans la part fixe de votre facture sans engendrer de hausse pour les années à venir. Actuellement, le traitement des OMR à l'incinération est de 134 €/tonne, contre 55 €/tonne pour les biodéchets. Pour rappel, l'augmentation de votre facture en 2021 est due exclusivement au traitement de vos déchets ménagers et à la hausse de la TCAP (taxe généralisée des activités polluantes) et non, à l'organisation du SICTOM qui a la compétence « collecte ».

On constate, sur cette année écoulée, une nette amélioration de la qualité du TRI des bacs jaunes. Restez vigilant sur ce geste du quotidien et n'oubliez pas, vos déchets ont des ressources, « TRIER MIEUX, C'EST TRIER PLUS ».

**En cette fin d'année, permettez-moi, au nom des élus du SICTOM et de l'ensemble des services, de vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.**

"OSER EST LE COMMENCEMENT DE RÉUSSIR", RAYMOND BRUCKER



Éric MASOYÉ  
Président du  
SICTOM  
du Val de Saône

## SICTOM/SYTEVOM : QUI FAIT QUOI ?



### A LA COMPÉTENCE

#### COLLECTE

#### DES DÉCHETS

Il gère les camions de collecte du tri et le contrat de prestation pour la collecte des ordures ménagères.

Il gère également la collecte des biodéchets.

Il produit pour le compte de ses adhérents les factures déchets.

Il gère également toute la communication auprès des usagers.



### A LA COMPÉTENCE

#### TRAITEMENT

#### DES DÉCHETS

Il traite les déchets que nous acheminons au centre de valorisation des déchets de Noidans-le-Ferroux. Il gère également les centres d'enfouissement.

Il a la gestion des déchetteries et de la collecte des PAV verre.

Il porte aussi le plan local de prévention (PLPDMA).



© Emilie K Photographies

## GESTION DES BACS



Nous vous rappelons que les bacs ordures ménagères sont la propriété du SICTOM. En cas de déménagement le bac ordures ménagères doit être lavé et vidé et il doit rester à l'adresse.

Les propriétaires bailleurs sont garants du bac.

Il leur appartient au moment de l'état des lieux de sortie de vérifier qu'il en soit ainsi, conformément à l'article N°3-4 de notre règlement de redevance.

Si le volume du bac ordures ménagères des futurs

locataires du logement ne leur correspond pas, ils auront la possibilité de l'échanger gratuitement.

Par ailleurs, le bac de tri reste la propriété des usagers.

Les usagers peuvent disposer d'autant de bacs de tri qu'ils veulent, il suffit qu'ils soient conformes à la norme AFNOR 1 à 6.

En cas de besoin, le SICTOM du Val de Saône propose des bacs de tri à prix coûtants.

# LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN VRAC DANS VOTRE BAC DE TRI



**N'OUBLIEZ PAS !** les « petits métaux »



**EMBALLAGES MÉTALLIQUES**  
(CONSERVES, CANETTES, AÉROSOLS, BOÎTES DE THÉ...)



**EMBALLAGES TEMPORAIRES PROPRES**



**BOUTEILLES, FLACONS & CUBITAINERS EN PLASTIQUE**



**CARTONNETTES, BRIQUES ALIMENTAIRES & PAPIERS**  
(JOURNAUX, REVUES, COURRIERS, PROSPECTUS...)



**NE LAVEZ PAS VOS DÉCHETS À L'EAU « PROPRE »**  
mais avec votre eau de vaisselle par exemple.

**RETENEZ LES MOTS CLÉS DU TRI :**

**EMBALLAGES • TEMPORAIRES • VIDES • PAS IMBRIQUÉS • MATÉRIEAUX SÉPARÉS • EN VRAC**

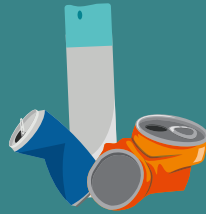
# CHIFFRES-CLÉS

EN 2021, GRÂCE À VOUS, NOUS ALLONS COLLECTER PRESQUE 67 KG PAR AN ET PAR HABITANT DE TRI SÉLECTIF. C'EST 2 KG DE PLUS QUE L'AN PASSÉ !

GRÂCE À VOTRE GESTE DE TRI,  
NOUS AVONS COLLECTÉ :



CE QUI NOUS A PERMIS DE FABRIQUER :



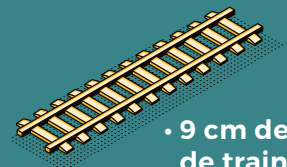
EMBALLAGES EN ALUMINIUM  
0,85%



• 1 cadre de trottinette



EMBALLAGES EN ACIER  
4,65%



• 9 cm de rail de train



EMBALLAGES EN PLASTIQUE  
11,36%



• 8 couettes



PAPIERS CARTONS  
58,38%



• 4 rouleaux d'essuie-tout



FILMS SOUPLES  
2,48%



• 200 films de pack d'eau



• 304 boîtes à chaussures

  
MATÉRIAUX  
NON  
RECYCLÉS\*  
20,69%

  
BRIQUES  
ALIMENTAIRES  
1,58%

Valorisation  
énergétique

\* Refus et \*emballages appelés à la consigne mais non recyclés

MERCI ! 😊 👍

À VOUS!

## CHANGEMENT DE PRESTATAIRE

Le SICTOM du Val de Saône a lancé un appel d'offre cette année pour la collecte des Ordures Ménagères sur l'intégralité de son territoire. La société ECO DECHETS a remporté le marché.

Il s'agit d'une société basée à Lyon, qui est déjà titulaire de nombreux contrats en France. Quelques changements vont être opérés dans l'optique d'optimiser les circuits et les coûts.

### LA COLLECTE EN BIPOSTE

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, certaines communes du territoire vont être collectées l'après-midi. **La collecte des ordures ménagères n'aura plus lieu exclusivement le matin.** Vous devrez donc désormais bien sortir vos bacs la veille, et les laisser sortis jusqu'au soir.

### LES CALENDRIERS

Il va également y avoir de **nombreux changements de calendriers.** Nous vous invitons donc à bien conserver le calendrier qui sera joint au présent Triporteur.

Dans tous les cas, l'intégralité des calendriers sera disponible sur notre site internet [www.sictomvds.com](http://www.sictomvds.com).

### LA COLLECTE DU TRI

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 également, la collecte du tri va être assurée par les services du SICTOM.

Les équipages partiront de nos trois dépôts : Scey-sur-Saône, Corbenay et Gray. Cette réorganisation a été souhaitée dans le but d'optimiser les circuits et les coûts, et pour maintenir les performances de tri.

**COLLECTES 2022**  
ABONCOURT-GÉSINCOURT

**COLLECTES DU TRI**  
LUNDIS SEMAINES IMPAIRES

**COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES**  
JEUDIS SEMAINES IMPAIRES

**VEILLEZ TOUJOURS À SORTIR VOS BACS LA VEILLE AU SOIR DE LA COLLECTE.**  
Pour 2022, tous les jours fériés sont travaillés, il n'y a donc plus de décalage pour rattraper.

Zone artisanale - 70260 SCEY-SUR-SAÔNE Ouvert du lundi au vendredi, 9h-12h et 14h-17h  
Route des Ballastières - 70320 CORBENAY Ouvert le lundi 9h30-14h30  
Rue des Frères Lumière - ZAC Gray Sud - 70100 GRAY Ouvert les mardis et jeudis, 9h-12h et 14h-17h  
tel. 03 84 78 09 52 email [site@sictomvds.com](mailto:site@sictomvds.com) site [www.sictomvds.com](http://www.sictomvds.com)

**DÉCHETS ACCEPTÉS dans le BAC de TRI**  
PAS D'OBJETS que des EMBALLAGES BIEN VIDÉS sans pas liées PAS IMBRIQUES & EN VRAC pas

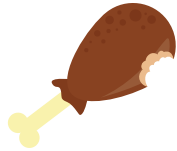
**EMBALLAGES EN CARTON & PAPIERS**  
EMBALLAGES EN PLASTIQUE (bouteilles, flacons, sachets, barquettes, boîtes, etc.)

**LES BIODÉCHETS** dans le COMPOSTEUR ou le PAV BIODÉCHETS  
**LES DÉCHETS NON-RECYCLABLES** dans le BAC OM





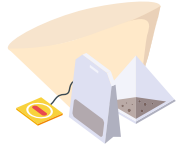
**Épluchures, fruits et légumes, coquilles d'œufs**



**Petits os en petite quantité, viandes et poissons cuits**



**Restes de repas**

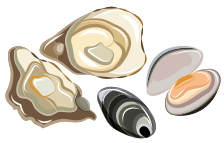


**Sachets de thé, marc de café et filtres en papier**



# A LA MAISON,

**JE TRIE MES BIODÉCHETS DANS LES SACS COMPOSTABLES ET LE BIOSEAU AJOURÉ FOURNI PAR LE SICTOM.**



**Coquillages en petite quantité**



**Mouchoirs, essuie-tout, serviettes en papier**



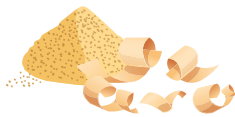
**Emballages biodégradables en carton**



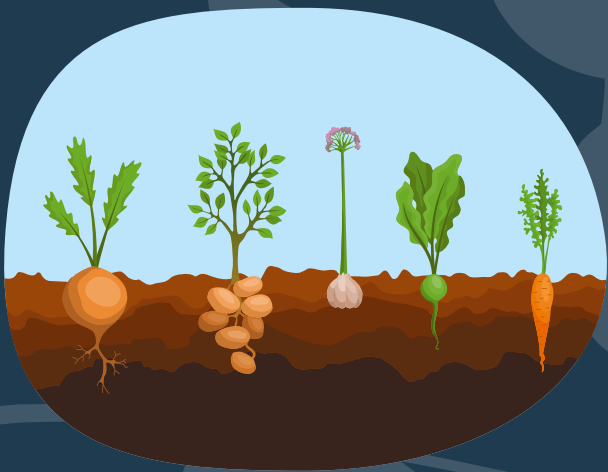
**Fleurs fanées**



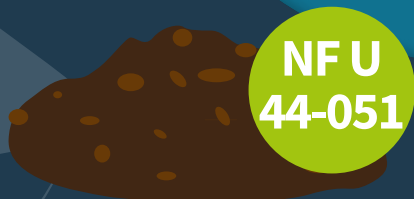
**Sacs compostables biodégradables**



**Copeaux, sciure**



**RETOUR À LA TERRE**  
CHEZ LES ACTEURS LOCAUX.



## TRAITEMENT

**LES BIODÉCHETS SONT VALORISÉS EN CIRCUIT COURT ET LOCAL.**



GRÂCE À  
MON BADGE,

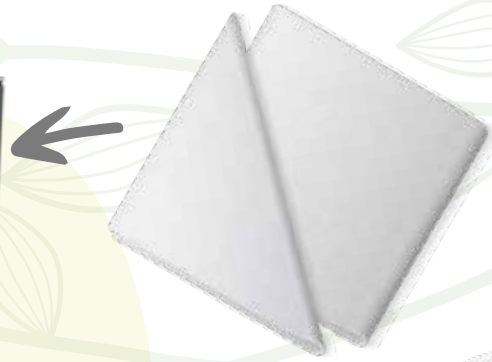
JE DÉPOSE DANS LES  
BIOTIVORES MES SACS DE  
BIODÉCHETS.

LES BIOTIVORES SONT DES POINTS D'APPORTS  
VOLONTAIRES (PAV) MONOBLOCS PARFAITEMENT  
ÉTANCHES AVEC UN INTÉRIEUR EN INOX. IL N'Y A DONC  
AUCUN RISQUE DE NUISANCE LIÉE À CE PAV.

CHAQUE SEMAINE,

LES BIOTIVORES SONT COLLECTÉS ET  
LAVÉS EN UNE SEULE OPÉRATION GRÂCE À  
UN SYSTÈME INNOVANT.

## QUE FAIRE DE MES MOUCHOIRS ET ESSUIE-TOUT ?



Les mouchoirs, le papier absorbant et les serviettes en papier **peuvent aller dans les PAV** (points d'apport volontaire) **biodéchets**.

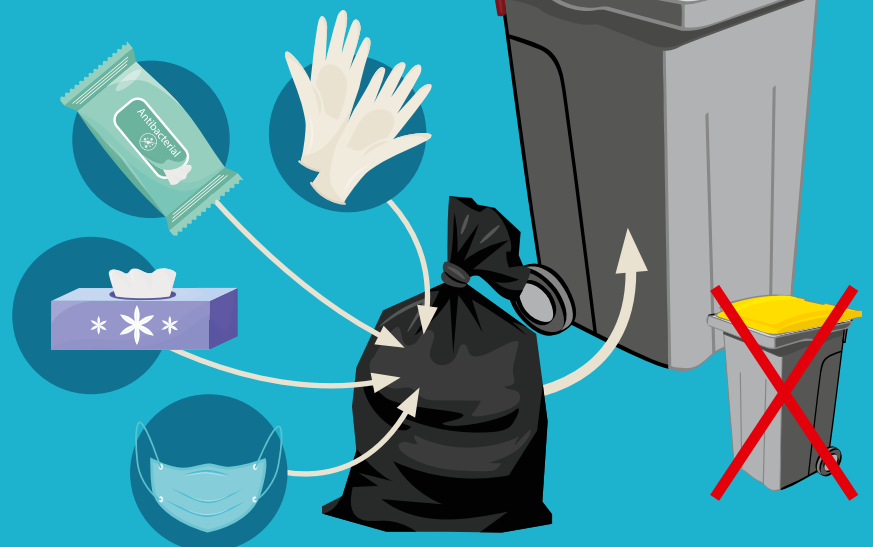
A défaut, ils doivent être placés dans le bac à ordures ménagères.



## RAPPEL

**PROTÉGEONS LES PERSONNES QUI TRAVAILLENT AU CONTACT DES ORDURES MÉNAGÈRES.**

- Enfermez vos masques chirurgicaux de protection, vos mouchoirs en papier à usage unique, vos gants et vos textiles sanitaires dans un sac plastique dédié et résistant.
- Fermez-le et gardez-le 24 heures.
- Jetez-le ensuite dans votre poubelle à ordures ménagères.



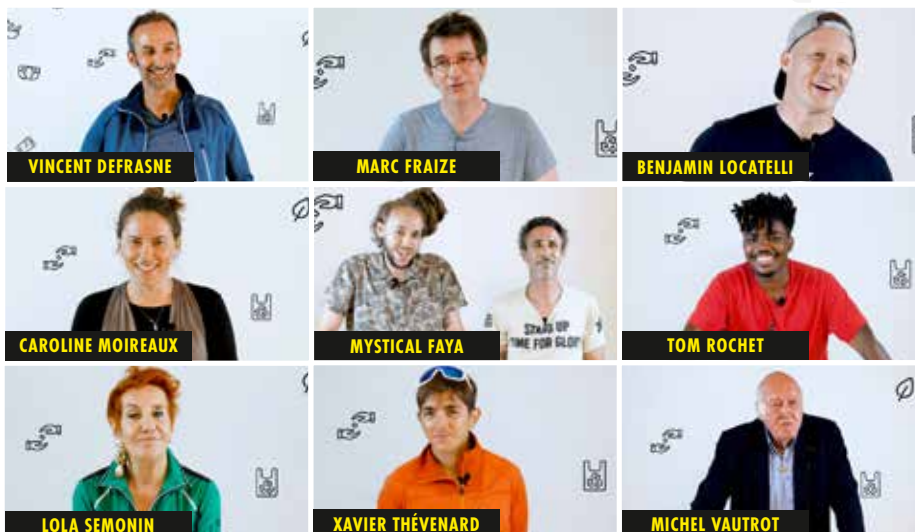


# RÉDUIRE SES DÉCHETS ET SI ON PASSAIT À L'ACTION ?

[www.actionouverite-bfc.fr](http://www.actionouverite-bfc.fr)

Notre région regorge d'actions citoyennes inspirantes. C'est ce que révèle la web-série « Déchets : Actions ou Vérité ? », portée conjointement par 5 collectivités\* de Bourgogne-Franche-Comté, en partenariat avec l'ADEME et l'ASCOMADE.

L'objectif ? Amener le public à se questionner sur la gestion de leurs déchets et proposer des solutions concrètes et accessibles pour passer à l'action.



Au fil des neuf épisodes :

- **Des personnalités régionales (sportifs, artistes...)** partagent avec humour leurs petites astuces, mais également leurs failles et leurs progrès ;
- **Des acteurs locaux (habitants, associations, professionnels...)** témoignent de leurs initiatives individuelles ou collectives, pour limiter l'impact de notre consommation.

Retrouvez Lola Semonin, alias la Madeleine Proust, l'arbitre Michel Vautrot, l'humoriste Monsieur Fraize et bien d'autres autour des thématiques du réemploi, de l'éco-consommation, du gaspillage alimentaire ou encore des déchets verts.

**Les épisodes seront diffusés sur les réseaux sociaux des collectivités, tous les 15 jours, à partir du 18 septembre.** Découvrez le teaser, et les différents épisodes à venir, sur : [www.actionouverite-bfc.fr](http://www.actionouverite-bfc.fr)

Les personnalités participant au projet :

- **Vincent DEFRASNE** : biathlète français, champion olympique originaire de Pontarlier ;
- **Marc FRAIZE** alias Monsieur Fraize : humoriste et comédien résidant en Bourgogne sud ;
- **Benjamin LOCATELLI** : artiste graffeur originaire de Pontarlier ;
- **Caroline MOIREAUX** : globe-trotteuse jurassienne ayant fait le tour du monde à pied en 8 ans.
- **Mystical Faya** : groupe de reggae bisontin ;
- **Tom ROCHET** : chanteur originaire de Belfort, finaliste de l'émission The Voice 2020 ;
- **Lola SEMONIN** : actrice et humoriste connue pour son personnage de la Madeleine Proust ;
- **Xavier THÉVENARD** : sportif de haut niveau champion d'ultra-trail, originaire de Nantua ;
- **Michel VAUTROT** : ancien arbitre international de football, originaire de Saint-Vit ;

# LE COIN DES ENFANTS

## QUE PEUT-ON COMPOSTER ?

J J E Z N F Q P E L X P Y B F Z Z  
R O R C Z L R W P S G L G E R F Ç  
I U A A U E C U L X R A G B J E A  
Z R C R R U L V U A M N K L P U B  
Ç N I O X R C Z C I A T J O A I R  
W A N T T S U N H G R E U Z T L I  
D L E T Q D R A U R C S R R E L C  
R P S E E C O U R G E T T E S E O  
U K V S S D E P E P I N S Q F S T  
C O Q U I L L E S B C E R I S E S  
J S X O E V Q F T R O G N O N S Z

> RETROUVE LES DÉCHETS COMPOSTABLES  
DANS LE TABLEAU DE MOTS MÊLÉS

- FEUILLES
- MARC
- ÉPLUCHURES
- COURGETTES
- FLEURS
- RACINES
- PÉPINS
- CAROTTES
- TROGNONS
- COQUILLES
- PLANTES
- ABRICOTS
- JOURNAL
- PÂTES
- RIZ
- CERISES

POUR ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE,  
J'ACHÈTE CE QUE JE SUIS SÛR DE CONSOMMER  
AVANT QUE ÇA NE PÉRIME.

## CONCOURS

## DÉCORE LE POINT D'APPORT VOLONTAIRE À BIODÉCHETS

DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE  
AU 28 FÉVRIER 2022

### 1 JE DÉCORE

Je décore le Point d'Apport Volontaire à biodéchets de la plus jolie manière possible.

### 2 J'ENVOIE

J'envoie mon œuvre accompagnée du coupon complété ci-contre par courrier :

SICTOM du Val de Saône - Zone Artisanale - 70360 SCEY-SUR-SAÔNE



### 3 RÉCOMPENSE

De jolis lots à gagner !

3 gagnants au total pouvant gagner des lots d'une valeur de 20 € à 50 € environ.

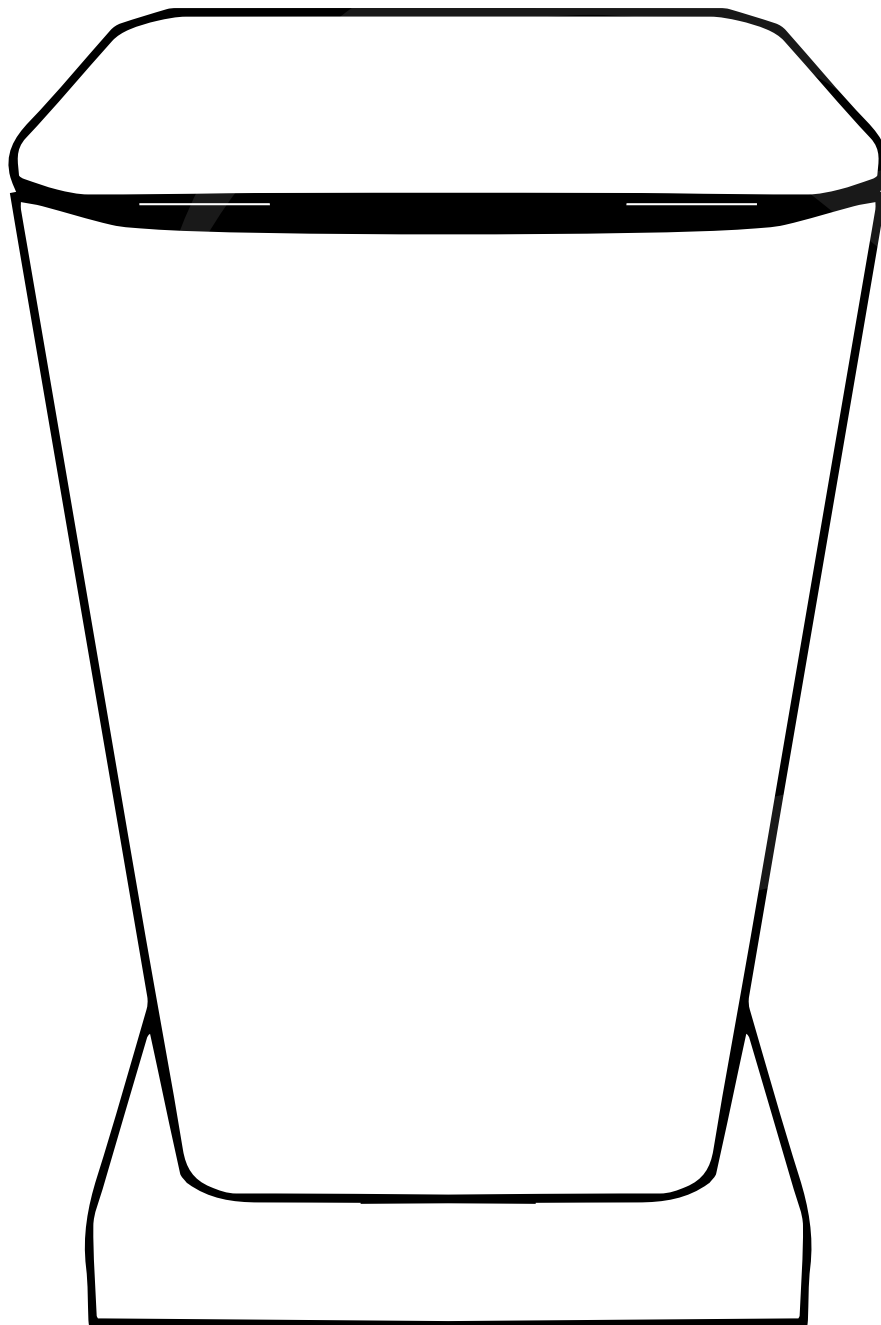
## EXPOSITION DES DESSINS

Modalités et règlement sur : [www.sictomvds.com](http://www.sictomvds.com)

> SICTOM du Val de Saône  
zone artisanale  
du lundi au vendredi  
(9h-12 h et 14h-17h)

### PLUS D'INFORMATIONS :

- Sictomvds
- [sictom@sictomvds.com](mailto:sictom@sictomvds.com)
- [www.sictomvds.com](http://www.sictomvds.com)



## QUI ES-TU ?

Prénom .....

Nom .....

Date de naissance .....

Adresse .....

.....

.....

Tél. de tes parents : .....

Mail de tes parents : .....

.....

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) .....

**accepte les conditions de participation fixées par le règlement pour mon enfant** .....

.....

ET

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours.

J'atteste qu'il s'agit bien de l'oeuvre de mon enfant.

J'autorise que le dessin de mon enfant soit exposé.

Date : .....

Signature :

## BEIGNETS DE BANANES TROP MÛRES

RECETTE  
ANTI  
GASPI

100% RECYCLAGE



### LISTE DES INGRÉDIENTS (pour 4 personnes)

- 6 bananes trop mûres
- 50 g de sucre
- 200 g de farine
- 2 c. à soupe d'huile végétale
- 1 œuf
- 1 blanc d'œuf
- 30 cl de lait
- 5 cl de rhum ambré
- Cannelle en poudre
- 1 pincée de sel
- Huile de friture

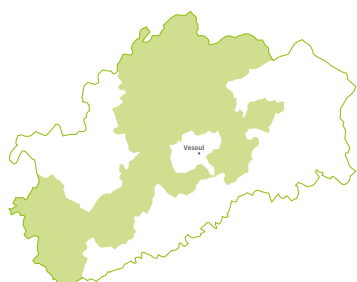


### ETAPES DE LA RECETTE

1. Peler les bananes (vous pouvez garder la peau pour faire un cake ou encore un pain).
2. Les couper en tronçons de 1 cm. Réserver.
3. Dans un grand saladier, mélanger la farine, le sucre, l'huile végétale, le sel, l'œuf et le blanc d'œuf. Délayer en ajoutant progressivement le lait. Bien mélanger. Ajouter un peu de cannelle, le rhum et mélanger à nouveau.
4. Plonger les rondelles de banane dans la pâte puis les plonger dans une friteuse avec l'huile chauffée aux alentours de 170°C. (Si comme moi vous n'avez pas de friteuse, vous pouvez verser l'huile dans un large wok et porter l'huile à petite ébullition.)
5. Retourner les beignets pour qu'ils dorent bien des deux côtés.
6. Quand ils sont bien dorés, les retirer de l'huile à l'aide d'une écumoire et les déposer sur du papier absorbant.

> PENSEZ À BIEN CONSERVER LE CALENDRIER DES COLLECTES 2022 QUI ACCOMPAGNE CE TRIPORTEUR !

Tous nos calendriers sont téléchargeables sur notre site internet [www.sictomvds.com](http://www.sictomvds.com)



**sictom**  
VAL DE SAÔNE

### Pour contacter le Sictom

- > Zone artisanale · 70360 SCEY-SUR-SAÔNE  
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- > Route des Ballastières · 70320 CORBENAY  
Horaires d'ouverture : le lundi, de 9 h 30 à 14 h 30
- > Rue des Frères Lumière - ZAC Gray Sud - 70100 GRAY  
Horaires d'ouverture : les mardis et jeudis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

### Pour tout renseignement :

tél. 03 84 78 09 52  
e-mail [info@sictomvds.com](mailto:info@sictomvds.com)  
site [www.sictomvds.com](http://www.sictomvds.com)

